

Le **déterminant** est toujours placé devant le nom, il définit :

- le **genre** (*masculin ou féminin*)
- le **nombre** (*singulier ou pluriel*) du nom.

L'article défini désigne une personne ou une chose précise que l'on connaît :

Singulier

la, le, l'

Pluriel

les

L'article indéfini désigne une personne ou une chose que l'on ne connaît pas :

un, une

des

Le déterminant possessif indique que la personne ou la chose appartient à quelqu'un :

mon, ma

mes

ton, ta,

tes

son, sa,

ses

notre,

nos

votre,

vos

leur

leurs

Le **déterminant** est toujours placé devant le nom, il définit :

- le **genre** (*masculin ou féminin*)
- le **nombre** (*singulier ou pluriel*) du nom.

L'article défini désigne une personne ou une chose précise que l'on connaît :

Singulier

la, le, l'

Pluriel

les

L'article indéfini désigne une personne ou une chose que l'on ne connaît pas :

un, une

des

Le déterminant possessif indique que la personne ou la chose appartient à quelqu'un :

mon, ma

mes

ton, ta,

tes

son, sa,

ses

notre,

nos

votre,

vos

leur

leurs